



## Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

### Procès-verbal de la réunion du 07 mars 2016

#### Ordre du jour :

1. Entrevue avec M. Félix Braz, Ministre de la Justice, concernant le gardiennage des bâtiments de l'administration judiciaire
2. Grands projets de construction: présentation de la mise à jour (octobre 2015) des bilans financiers
3. Analyse des prises de position et réponses gouvernementales suite aux demandes de la ComExBu
4. Divers

\*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Frank Arndt, M. André Bauler, M. Eugène Berger, Mme Anne Brasseur, M. Félix Eischen, M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen, M. Gilles Roth remplaçant M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Viviane Loschetter, Mme Martine Hansen remplaçant Mme Martine Mergen, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis

M. François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures

M. Félix Braz, Ministre de la Justice

M. Daniel Ruppert, Mme Nathalie Solagna, du Ministère de la Justice

M. Jeannot Nies, Avocat général au Parquet Général du G.-D. de Luxembourg

M. Tom Weisgerber, du Ministère du Développement durable et des Infrastructures

M. Jean Leyder, Mme Anne Negretti, de l'Administration des bâtiments publics

Mme Francine Cocard, de l'Administration parlementaire

Excusés: M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Mergen

\*

Présidence: Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission

\*

## **1. Entrevue avec M. Félix Braz, Ministre de la Justice, concernant le gardiennage des bâtiments de l'administration judiciaire**

M. le Ministre de la Justice fait état d'un problème touchant le marché public de gardiennage des différents sites de l'administration judiciaire. Il se verra contraint de signer deux décisions de passer outre et souhaite fournir les explications afférentes à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire.

Actuellement, les bâtiments de la Cité judiciaire à Luxembourg disposent déjà d'un système de gardiennage. Les mesures de protection doivent être étendues à tous les bâtiments sur tous les sites de l'administration judiciaire. Une soumission publique a été lancée le 3 novembre 2015. Les marchés y afférents auraient dû être contractés pour dix ans. L'ancien marché (concernant la Cité judiciaire) a expiré fin 2015. Les nouveaux marchés ne pourront démarrer qu'au plus tôt en avril 2016. Il s'agit donc actuellement de couvrir la période de janvier à mars 2016. L'IGF a donné son accord sur le montant à engager. Les bâtiments accessibles au public seront équipés de portiques de détection. Il est important que le personnel de sécurité connaisse les spécificités des lieux et sache gérer le personnel, les avocats et le public qui doivent avoir accès aux différents lieux.

La loi du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat prévoit en son article 58 que les propositions d'engagement et les ordonnances de paiement doivent être soumises au contrôleur financier. Le contrôleur financier a refusé son visa une première fois. Il aurait l'intention de le réitérer, mais sa décision écrite n'a pas encore abouti sur le bureau de M. le Ministre, malgré les délais prévus à l'article 58 de ladite loi. M. le Ministre a besoin de ce refus écrit avant de pouvoir prendre un arrêt motivé pour une décision de passer outre au refus du visa et mettre en œuvre la procédure. Actuellement, aucun arrêté motivé de décision de passer outre ne pourra être envoyé au Ministre des Finances ou à la Cour des comptes.

Les sommes concernées sont les suivantes: 518.000 euros pour la prolongation du contrat au-delà du délai final initial et 23,3 millions d'euros pour le marché restant à adjudger concernant notamment le gardiennage et la surveillance des bâtiments, les plans d'évacuation et autres tâches ayant trait à la sécurité dans les bâtiments de l'administration judiciaire et du SCAS. A noter que l'installation et probablement aussi la maintenance des portiques de détection seront assurées par l'Administration des bâtiments publics. Le gardiennage des portiques sera à charge de l'administration judiciaire, au fur et à mesure de leurs mises en service.

### **Echange de vues**

Suite à une question, il est précisé que les accès à l'ascenseur vers le Grund, au parking et aux chemins vers la Corniche resteront ouverts. La Cité judiciaire fait partie intégrante de la Ville de Luxembourg et son isolement n'est donc pas souhaité.

Au vu de la conception architecturale des bâtiments, l'installation des équipements ne sera pas toujours facile à réaliser. M. le Ministre et ses collaborateurs précisent que les événements internationaux ont rendu à l'évidence la nécessité de procéder rapidement à la sécurisation des infrastructures.

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire se montre d'accord avec la décision ministérielle.

## **2. Grands projets de construction: présentation de la mise à jour (octobre 2015) des bilans financiers**

Sur base de la liste transmise par courrier électronique, les membres de la Comexbu passent en revue les projets dont le coût dépasse 10 millions d'euros. Des questions sont posées en relation avec les projets suivants:

- Centre pénitentiaire Uerschterhaff: les études d'exécution sont en cours. Le début des travaux est programmé pour début 2017. Selon M. le Ministre, la commune de Sanem a demandé à ce que le projet soit présenté aux habitants de la commune. Il n'y aurait pas eu de questions d'ordre procédurales susceptibles de freiner la réalisation. Selon M. le Ministre, il ne faut pas passer par la procédure du PAP.

- Le Gouvernement analyse actuellement les options qui se présentent pour l'implantation du laboratoire de l'ASTA (Administration des services techniques de l'agriculture). Aucune décision par rapport à un terrain n'a encore été prise.

- Le Lycée technique pour professions de santé aurait dû être implanté sur un terrain non loin de la gare de Luxembourg appartenant à l'Etat. Quelle nouvelle affectation est envisagée pour ce terrain suite à l'abandon du projet de construction du LTPS? M. le Ministre rappelle que le terrain se trouve à proximité d'autres sites. Le Gouvernement n'a pas encore pris de décision quant à une nouvelle affectation.

- Centre de Logopédie: M. le Ministre informe que le Conseil d'Etat s'oppose à la démolition des anciens bâtiments à Strassen avant le vote du projet de loi autorisant le Gouvernement à engager des dépenses pour la construction d'un nouveau Lycée technique pour professions de santé sur le site en question. De ce fait les bâtiments ont été mis à disposition de l'OLAI pour y accueillir provisoirement des demandeurs de protection internationale.

- Athénée de Luxembourg: sauf imprévu, les classes de l'Athénée devraient pouvoir retrouver leur bâtiment rénové dès le mois de septembre 2016. La structure provisoire, installée entre les lycées du «Geeseknäppchen», devrait prochainement accueillir les élèves du Lycée Michel-Rodange dont les infrastructures nécessitent également une rénovation complète. Le coût de ces travaux pourrait dépasser les 40 millions d'euros nécessitant ainsi l'accord du législateur.

- Lycée technique agricole de Gilsdorf: en réponse à une question, une représentante de l'Administration des bâtiments publics explique que la commune de Bettendorf n'a pas encore accordé l'autorisation de bâtir.

- Lycée classique Echternach: M. le Ministre informe que la commune d'Echternach a annoncé de nouveaux changements, alors qu'un accord semblait avoir été trouvé.

- Deuxième Ecole européenne: le projet devient moins cher au vu d'une évolution favorable des prix dans la construction. Ainsi, 83% de l'enveloppe budgétaire ont été utilisés.

A l'exception des chantiers concernant la 4<sup>e</sup> extension du Palais de la Cour de Justice de l'UE (CJUE), toutes les enveloppes accordées par la Chambre des Députés ont été respectées. Les décomptes finaux ne sont pas encore clôturés à cause de litiges non réglés.

## **3. Analyse des prises de position et réponses gouvernementales suite aux demandes de la Comexbu**

La commission passe en revue un certain nombre de réponses ministérielles à des courriers demandant des renseignements suite à des transferts de crédits d'un article budgétaire à un autre, ou suite à des questions soulevées par la Cour des comptes dans le contexte du rapport général ou d'un rapport spécial.

### **Rapport général / document parlementaire 6838**

**I.** En réponse à la lettre du 16 décembre 2015 concernant l'affectation de l'avoir du Fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales dépendant du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, M. le Ministre des Finances fait savoir le 26 février 2016 qu'initialement un transfert de plus de 22 millions d'euros aurait dû être effectué du Fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales vers le Fonds spécial pour le financement des infrastructures d'enseignement privé et des infrastructures socio-familiales. Après un premier transfert de quelque 12 millions d'euros, le versement résiduel a été effectué le 18 décembre 2015.

### **Courriers de suite concernant le Rapport spécial de la Cour des comptes sur les établissements publics**

**II.** Le 3 décembre 2015, en réponse à deux courriers de la Chambre des Députés, du 3 mars et du 16 octobre 2015, le Gouvernement informe que, suite au vote d'une nouvelle loi, la maintenance et l'entretien du bâtiment du Centre de Musique Amplifiée (CMA / «Rockhal») sont réglés et assurés par le Fonds Belval. L'inventaire du premier équipement, qui faisait encore défaut, est joint à cette réponse gouvernementale.

La nouvelle législation sur le Fonds Belval prévoit, selon le Directeur du Fonds, qu'en règle générale et sauf exception (p.ex. CMA), l'exploitation des bâtiments construits par le Fonds Belval est réglée et assurée par le Fonds.

**Une convention cadre à conclure entre l'Etat et le Fonds Belval** prévoit que les immeubles sont repris par l'Etat, alors que l'Etat délègue notamment l'entretien, la maintenance et l'exploitation des immeubles au Fonds Belval.

**III.** Le décompte définitif concernant la réalisation du bâtiment pour le CRP Gabriel Lippmann a été transmis à la Chambre des Députés par courrier du **4 février 2016**.

**IV.** Dans sa réponse du **21 décembre 2015**, transmise à la Chambre le 12 janvier 2016, la Ministre de l'Environnement, Mme Carole Dieschbourg, informe sur la réalisation des phases supplémentaires de dépollution dans les **stations d'épuration luxembourgeoises**.

**V. Par courrier du 18 février 2016**, le Gouvernement informe la Chambre des Députés sur les améliorations apportées au niveau de la **gestion du parc automobile**. M. le Ministre des Finances rappelle que, dans le cadre de l'élaboration du budget «nouvelle génération», deux groupes de travail avaient pour mission d'identifier des possibilités d'économies et/ou d'optimisation transversale couvrant plusieurs départements. En matière d'assurances, un groupe examine actuellement les possibilités de soumission publique pour la couverture d'assurance RC de l'intégralité des véhicules immatriculés au nom de l'Etat.

Par ailleurs, une circulaire à émettre demandera des justifications complémentaires sur toute nouvelle demande ou tout remplacement de voiture de service.

Un groupe de travail étudie actuellement la possibilité d'organiser de façon centralisée des soumissions publiques pour certains types de véhicules.

**VI. Par transmis du 25 novembre 2015**, la Chambre a été informée que le décompte final concernant le chantier de la Cour de Justice de l'UE n'est pas encore disponible en raison d'un litige concernant la facturation des travaux de désamiantage.

**VII.** Le **21 décembre 2015**, le Gouvernement a transmis à la Chambre des Députés un relevé concernant les droits de propriété, les contrats-cadre et les modes de financement, le droit de superficie, les contrats de location-vente, les modes de financement des travaux en cas d'assainissement des différentes infrastructures à disposition des institutions européennes ainsi que d'une procédure (écrite) pour le règlement de conflits entre le Grand-Duché et l'Union européenne.

**Les transferts de crédits d'articles budgétaires:**

**VIII. Ministère de la Culture:** Transfert vers l'article 02.0.33.033 libellé «Promotion d'activités culturelles sur le plan international» - **Montant: 75.000 euros**

Motifs:

- redéfinition de la mission de l'acteur culturel «Music: LX» lors de l'établissement d'une nouvelle convention avec l'extension de ses activités à la musique contemporaine et classique, ce qui a nécessité l'embauche d'un nouveau collaborateur spécialisé à partir de février 2015;
- «Music: LX» s'est vu attribuer les nouvelles activités de «Luxembourg Music Information Centre» et de l'organisation du «Luxembourg Classical Meeting»;
- le Ministère de la Culture a considéré que les frais engendrés par l'attribution de ces nouvelles missions étaient inconnus lors de l'établissement des propositions budgétaires pour l'exercice 2015.

La commission se pose la question de savoir pour quelles raisons ce nouveau poste d'un collaborateur spécialisé n'était pas prévu au budget.

**IX. Ministère de la Culture:** Transfert concernant l'animation socioculturelle et les subsides aux associations pour la réalisation d'activités culturelles - **Montant: 100.000 euros**

Dans sa **réponse du 21 janvier 2016**, le Ministère de la Culture informe que le résultat de l'analyse des conventions n'a pas encore été connu lors des contradictoires budgétaires en juin 2014. Afin de pouvoir répondre aux demandes de subsides introduites au cours de l'exercice 2015 par les associations, le Ministère de la Culture s'est vu obligé de procéder au transfert de 100.000 euros de l'article «Animation socio-culturelle» à l'article «Subsides aux associations pour la réalisation d'activités culturelles» pour parer au découvert occasionné par ces dispositions. En contrepartie, il y a lieu de signaler que des subsides à hauteur de quelque 75.000 euros ont été alloués en 2015 sous forme de conventions. Le transfert a permis à l'association d'engager un nouveau collaborateur spécialisé à partir de février 2015 pour réaliser les nouvelles missions de «Music: LX», à savoir

- l'extension et le renforcement des activités de promotion (notamment d'artistes luxembourgeois à l'étranger);
- l'attribution de la mission d'organiser le «Luxembourg Music Information Centre»; ainsi que
- l'organisation d'un «Luxembourg Classical Meeting» à la Philharmonie, comme action de promotion de la musique classique auprès des professionnels étrangers du secteur.

**X.** Par courrier du 16 décembre 2015, la Comexbu s'est renseigné sur la façon de régulariser un dépassement opéré dans le cadre du chantier de l'assainissement de la façade du **bâtiment Tour Alcide de Gasperi** à Luxembourg-Kirchberg. Le dépassement était de quelque 50.000 euros, soit de 0,38% au-delà de la limite budgétaire accordée par la Chambre des Députés.

M. le Ministre du Développement durable et des Infrastructures explique qu'il avait demandé d'insérer un article dans le projet portant règlement du compte général de l'exercice 2014 afin de régulariser cette situation financière. Or, elle n'a pas figuré au projet de loi 6838. M. le Ministre du Développement durable et des Infrastructures réitère dès lors sa demande à

l'adresse de M. le Ministre des Finances en vue d'une régularisation au compte général 2015.

#### 4. Divers

- Dans le contexte de la préparation du rapport de la Comexbu sur les établissements publics 2015, un membre de la commission souhaite revenir à une discussion qui a eu lieu au cours de la réunion du 29 février 2016.

L'échange de vues avait porté sur la base légale de certains suppléments payés (notamment d'une prime de fonction) à des directeurs de certains établissements publics. Alors que le paiement de ces suppléments a été arrêté après que la situation a été découverte, le conseil d'administration des établissements en question n'a pas demandé le remboursement des sommes indûment payées pendant plusieurs années.

L'orateur se montre consterné par la constatation établie par la Cour des comptes. Celle-ci note en effet dans son rapport spécial que «*[d]'une part, le directeur s'est engagé à renoncer à la prime de fonction et, d'autre part, le CA s'est engagé à ne pas exiger le remboursement des sommes indûment perçues*». Selon les calculs de l'orateur, il s'agirait de la coquette somme d'environ 30.000 euros.

Les vues de ce membre sont soutenues par plusieurs autres députés. La majorité des membres désapprouvent fortement de telles situations. Il est suggéré que le rapporteur complète et adapte la recommandation de la Comexbu sur ce point, afin

- de rappeler qu'en absence d'une base légale, aucun paiement d'allocation, d'indemnité ou de prime n'est dû;
- de s'étonner de «l'arrangement» ayant rendu possible la prolongation du paiement de la prime au-delà de la période 2007-2012;
- de s'interroger sur les raisons qui ont empêché le conseil d'administration de demander le remboursement des sommes indûment touchées par le directeur de l'INFPC; et
- de demander à connaître les moyens dont dispose le Gouvernement pour faire respecter les dispositions légales en la matière.

Dans ce contexte se pose la question du champ d'action dont dispose le Gouvernement en présence de décisions d'un conseil d'administration prises en absence d'une base légale.

- La prochaine réunion de la commission aura lieu le 21 mars 2016. La commission souhaite, dans le contexte de la préparation de son rapport sur les établissements publics 2015, avoir un échange de vues avec M. le Ministre des Finances sur les missions et le fonctionnement du Fonds de lutte contre certaines formes de criminalité.

\*

Luxembourg, le 24 mars 2016

La secrétaire,  
Francine Cocard

La Présidente,  
Diane Adehm